

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 24 novembre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 23 novembre 2015**

**2015 DFPE 111** Subvention et avenants avec l'association Estrelia (10e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Nawel OUMER, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association Estrelia ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 3 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association Estrelia ayant son siège social 10, rue Perdonnet (10e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 191 560 euros est allouée à l'association Estrelia (N° SIMPA 15992, N° dossier 2015\_00647) pour la crèche familiale Estrelia (19°) .

Article 3 : Une subvention de 116 045 euros est allouée à l'association Estrelia (N° SIMPA 15992, N° dossier 2015\_00644), pour la crèche collective Libellule et Papillon (20°).

Article 4 : Une subvention de 107 804 euros est allouée à l'association Estrelia (N° SIMPA 15992, N° dossier 2015\_00648), pour la crèche collective Le club des 3Zans .

Article 5 : La dépense correspondant à ces subventions, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2015 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**